

# À Plounérin, un nouvel espace naturel classé à découvrir

Depuis le mois de mai dernier, la Bretagne compte un nouvel espace remarquable reconnu. En effet, 160 hectares de landes, tourbières, étangs... de la commune de Plounérin (29) ont reçu le label Espaces remarquables de Bretagne - Réserves naturelles régionales.

Depuis la création de ce label, en 2006, les landes, prairies et étangs de Plounérin sont le neuvième lieu à le recevoir. « *Le site [de Plounérin] abrite quelque 24 espèces floristiques dont six jugées rares ou menacées, des loutres, chauves-souris, oiseaux nicheurs et hivernaux rares (butor étoilé, martin pêcheur...), amphibiens, 32 espèces de papillons et 33 de libellules* », apprend-on sur le site des [Réserves naturelles de France](#).

Sur les 160 hectares classés, deux parties étaient déjà répertoriées comme zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF). Les landes, prairies et étangs de Plounérin sont également inscrits à l'inventaire des tourbières de Bretagne, au réseau Natura 2000 et figurent au schéma des sites remarquable du Conseil départemental.

## **Des animations**

Suite à cette labellisation, signée pour dix ans, les propriétaires des parcelles concernées, publics et privés, vont définir un plan d'action pour protéger et valoriser les espèces et le patrimoine du site. Soutenues financièrement par la région Bretagne, ces actions permettront « *de définir les usages adaptés et autorisés pour protéger les milieux naturels, d'étendre les actions de gestion écologique, de mettre place un plan de gestion pour l'ensemble du site, de faire reconnaître le site au niveau*

*régional voire national, de mener des actions de sensibilisation sur la biodiversité et les paysages ».*

Afin de faire connaître ce nouvel espace classé au plus grand nombre, des animations sont organisées. Expositions, découverte de la faune et de la flore, randonnées... Il y en a pour tous les goûts pour découvrir ce nouvel espace protégé.

**Plus d'infos :**

[www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)